

certaines heures il n'y a qu'une ou deux personnes en adoration, et cependant nous ne connaissons aucune loi qui ordonne, dans ce cas, de cesser l'Exposition. Les fidèles ont la possibilité de se rendre à l'église, cela suffit pour que cet exercice soit public et *in bonum commune*.

Ainsi donc le Prêtre-Adorateur qui voudra, pour son heure d'adoration, faire l'Exposition privée, devra annoncer cet exercice et y convoquer les fidèles. Quand même très peu de fidèles répondraient à son pieux appel, il peut faire cet exercice ; s'il persévére à le faire régulièrement, il est à espérer que le nombre de pieux adorateurs se multipliera (à suivre.)

NOS DEFUNTS

Monsieur l'abbé Adrien Lamarche.

Mr Lamarche naquit à Oakland, Californie, le 14 juillet 1866. Dès que son intelligence et son cœur purent s'ouvrir aux rayons de la vérité et aux douces effluves de la vertu, il trouva toute faite l'atmosphère d'un sanctuaire de famille chrétienne, si propre à développer et à conserver dans les âmes ces germes de piété et de religion qui donnent tant de charme à la jeunesse. Favorisé d'un extérieur aimable et plaisant, il s'annonça vite comme devant recueillir, s'il les eut ambitionnés, les suffrages de la popularité.

Mr Lamarche trouva et la règle et l'épreuve dans son cours classique, qu'il fit au collège de l'Assomption, de 1879 à 1887. La règle se présenta à lui dès son entrée au collège ; et quoiqu'il dût lui en coûter parfois, il la suivit. L'épreuve l'attendait en rhétorique. Au printemps de 1885, il fut atteint des grandes fièvres : maladie longue et pénible qui fit craindre même pour ses jours, mais qui, aux mains de Dieu, fut le creuset où s'épura un caractère si riche de ressources naturelles.

Ce fut dans ses dispositions de piété et de régularité que Mr Lamarche termina ses études. Dire qu'elles ont été brillantes serait peut-être exagéré ; mais Dieu avait mis en lui plusieurs talents. Considérés chacun en particulier, ils étaient ordinaires, mais tous réunis, ils devaient faire de lui un homme d'une utilité plus que moyenne. Aussi, lorsqu'il fut entré dans l'état ecclésiastique le 22 août 1887, le désigna-t-on pour l'enseignement de l'anglais, ce à quoi ses aptitudes semblaient le destiner. Il remplit cette charge avec honneur pendant toute sa cléricature, qui se termina le 5 juillet 1891, date de son ordination sacerdotale.

En septembre de cette même année, il fut en outre nommé modérateur de l'Académie Anglaise. Là, se révéla son zèle pour le progrès des élèves, son habileté à manier les caractères et à tourner les difficultés, son énergie à faire passer les mesures qu'il croyait d'utilité publique.